

REUNION DU 18 JUILLET 2017

Date de convocation : 12/07/2017	Le dix-huit juillet deux mil dix-sept à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
Date d'affichage 12/07/2017	Le quorum n'est pas requis pour cette séance qui fait suite à une première convocation pour la séance du 11 juillet 2017 qui n'a pas pu avoir lieu pour faute de quorum.
Nombre de Conseillers : En exercice : 73 Présents : 32 Votants : 39	<p><u>Etaient présents :</u> F BACHER, G BRISSET, G DONGE, S SALMON, M BARTON, E LEMONNIER, E LEQUERTIER, S LEROUVILLOIS, F LESACHEY, M RACHINE, M YVER, V BLANDIN, V BOSQUET, M GERVAIS, L HAVARD, J-P MANIGLIER, H MARIE, J-J VASLIN, I MAQUAIRE, F CATHERINE, P CATHERINE, C CHANTREUIL, G LARSONNEUR, C MARIE, G PERROTTE, M-H PERROTTE, C RACHINE, G TRAVERT, V DUVERNOIS, A ELLIOTT, A LELIEVRE et J-P TRAVERT.</p>

Excusés : J-M LE MARINEL pouvoir à G BRISSET, G TREBERT pouvoir à S LEROUVILLOIS, J BESSLIEVRE pouvoir JP MANIGLIER, B JOSSET pouvoir à H MARIE, M JOSSET pouvoir à I MAQUAIRE, I DROUET pouvoir à P CATHERINE, S ROUXEL pouvoir à G TRAVERT,
D LANGEVIN, A DESSOUDE, A HALLET, M HEBERT, F ALLIX, O DESHEULLES, M GALIS, J LAHAYE, J-J LEJUEZ, M LEMIERE L MIGNOT M-C BERTHELIER

Absents : A BENON JM CHAULIEU, P FERREY, M MAUNOURY, D MAUVIEL, G VIEL J LEVIN P LUCAS J TOLLEMER, J-N TOLLEMER C HOLLEY S JULIEN A TRAVERS D FAUDEMERE M MILLET C ZAMPROGNO M BIHEL I CATHERINE C GAILLARDON, D GOSELIN, J-P GROULT, O LESOUEF

Secrétaire de séance: V BLANDIN

01-07-17 Subventions aux associations

La Commission finances propose la répartition des subventions aux associations, (pour rappel : le montant inscrit au BP est de 12 200€) comme suit :

Comité des Fêtes Picauville	2 400€
Subvention si feu d'artifice tiré à la fête Jeanne d'Arc	400€
Judo-Club Picauville (<i>sous réserve de la production des documents</i>)	1 140€
ESP football Picauville (<i>sous réserve de la production des documents</i>)	1 540€
UCAP Picauville	80€
APOIN Picauville	1 000€
Subvention pour projet	1 200€
La Gabare Picauville	80€
Picauville se souvient	300€
Subvention exceptionnelle accueil vétéran	200€
Subventions voyages scolaires après le collège (70€/enfant/an)	500€
Les Randonneurs des Marais Picauville	80€
Les anciens combattants Amfreville (<i>sous réserve de la production des documents</i>)	80€
Club de la gaité Amfreville	80€
Les anciens combattants Gourbesville	80€
Les anciens combattants Les Moitiers en Baupuits	80€

Les amis du vieux Vindefontaine (<i>sous réserve projet d'achat</i>)	80€
Club du 3ème âge Vindefontaine	80€
Club des cheveux d'argent Picauville	80€
Club restons jeunes Les Moitiers en Bauptois	80€
Association sauvegarde du Patrimoine Gourbesville	200€
AFARES Picauville	80€
UOBSP Cylco Picauville	80€
Association de chasse les Moitiers en Bauptois (<i>sous réserve de la production des documents</i>)	80€
Association de chasse Amfreville (<i>sous réserve de la production des documents</i>)	80€
Association de chasse Vindefontaine (<i>sous réserve de la production des documents</i>)	80€
Société de chasse Gourbesville (<i>sous réserve de la production des documents</i>)	80€
TOTAL	10 240€

Monsieur le Maire présente une demande exceptionnelle arrivée le 11 juillet par l'association la cocomobile afin de participer au projet « 4L Trophy – édition 2018 ». L'un des étudiants est domicilié sur Gourbesville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la proposition de la commission finances d'attribution des subventions

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 300€ en achetant un encart publicitaire sur la voiture

Monsieur Christian RACHINE suggère qu'une présentation du véhicule soit faite au conseil municipal.

02-07-17 Vente d'herbes, joncs

A/ Comme chaque année, il est proposé d'organiser une vente d'herbes aux enchères pour le marais de Gueutteville.

- plus ou moins 6 lots de 4ha au minimum

- vente aux enchères sur place, menée par Marylise GERVAIS le mardi 25 juillet 2017 réservée aux agriculteurs Picauvillais et en priorité aux agriculteurs de la commune déléguée de Picauville avec une mise à prix de 75€ l'hectare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la vente aux enchères au marais de Gueutteville comme indiqué ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint de procéder à l'affichage

B/ Il est également proposé une vente de Joncs sur les communes de

- Vindefontaine : mise aux enchères réservée en priorité aux agriculteurs de la commune déléguée de Vindefontaine à 82€/environ 1.5ha,

- Les Moitiers en Bauptois : mise aux enchères réservée en priorité aux agriculteurs de la commune déléguée de Les Moitiers en Bauptois : 25€/lot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE les ventes aux enchères comme indiqué ci-dessus sur les communes déléguées de Vindefontaine et de Les Moitiers en Bauptois

CHARGE les maires délégués d'organiser ces ventes

03-07-17 Tarifs marais de Vindefontaine

Monsieur Jean-Pierre TRAVERT propose des tarifs réduits pour les droits de marais accordés à compter du 15 juillet 2017, exclusivement au marais de la commune déléguée de Vindefontaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs réduits pour les nouveaux droits de marais des bovins à 25€

04-07-17 Modification d'une limite cadastrale à la Bastille

Monsieur le Maire propose de régulariser une situation au niveau cadastral sur un ancien carrefour routier (croisement d'une voie communale et d'une route Départementale) qui sur le terrain s'avère être une cour privée contiguë à la parcelle D305.

Un document d'arpentage est nécessaire ainsi qu'une rétrocession de la commune à l'intéressé.

Monsieur le Maire a eu le notaire Christèle ARNOUX de Picauville en charge du dossier qui a proposé que le coût du document d'arpentage corresponde au montant de la vente de cette parcelle et que les frais annexes soient à la charge des acheteurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE la vente de cette parcelle pour permettre la mutation cadastrale,

FIXE le prix de vente au coût de la prestation du géomètre

CHARGE Monsieur le Maire de demander l'avis des domaines

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de signer tous les documents s'y afférent

05-07-17 Mise à jour du Tableau du Personnel

Suite à des modifications d'intitulé de grade et à l'obligation de supprimer certains postes, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau annuel du personnel communal comme suit à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Vacants
Filière administrative				
<i>Temps complet :</i>				
-Attaché	A	1	1	0
-Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
-Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	0
-Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
-Adjoint administratif territorial	C	1	0	1
<i>Temps non complet</i>				
-Secrétaire de Mairie	A	1	Durée hebdomadaire : -1 poste à 9h	0
-Adjoint administratif territorial	C	1	Durée hebdomadaire : -1 poste à 33.25h	0
Filière technique				
<i>Temps complet</i>				
-Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0
-Agent de maîtrise	C	1	1	0
-Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0
- Adjoint technique territorial	C	7	6	1

<u>Temps non complet</u>				
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	1	durée hebdomadaire -1 poste à 3.25h	
- Adjoint technique	C	9	durée hebdomadaire : -1 poste à 32.37h -1 poste à 22h -1 poste à 30.08h -1 poste à 3.25h -1 poste à 1.79h -1 poste à 5.50h -1 poste à 11.67 -1 poste à 2.70h -1 poste à 5h	0
Filière médico-sociale				
<u>Temps complet</u>				
ATSEM principal de 2ème classe	C	1	1	0
<u>Temps non complet</u>				
ATSEM principal de 2ème classe	C	2	Durée hebdomadaire : - 1 poste à 30.83h - 1 poste à 31.67h	0
Filière police municipale				
<u>Temps complet</u>				
Chef de service de police municipale	B	1	0	1
Brigadier chef principal	C	1	1	0
Filière culturelle				
<u>Temps complet</u>				
-assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	1	0
Filière Animation				
<u>Temps complet</u>				
-Adjoint territorial d'animation	C	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE la suppression des deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 3h05/35h00 et 6h10/35h00, à compter du 1^{er} septembre 2017, suite à l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires, validé par l'Inspection d'Académie le 6 juillet 2017.

VALIDE le nouveau tableau des emplois permanents présentés ci-dessus

06-07-17 Procédure des frelons asiatiques avec la FDGDON

Monsieur le Maire rappelle la procédure actuelle pour les déclarations des nids de frelons asiatiques. La commune n'a pour l'heure pas d'obligation de prendre en charge les destructions des nids chez les particuliers. Il propose toutefois d'y participer en partie

La commune a retenu une entreprise proposée par la FDGON appliquant des tarifs préférentiels uniquement aux communes et non aux particuliers.

Actuellement, quand un particulier signale un nid chez lui et que la commune ne donne pas l'accord pour participer, la FDGDON n'intervient pas chez les particuliers, c'est juste un signalement, charge aux habitants de faire détruire leurs nids.

Monsieur le Maire propose d'accepter la participation de la commune comme suit :

- nid primaire à - de 3m : participation 100% commune (environ 40€)
- nid moins de 15m : accord de la commune mais facturation du coût réel aux particuliers (environ 100€)
- nid à plus de 15m : accord de la commune mais facturation du coût réel aux particuliers (environ 160€)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

VALIDE la proposition de proposer une participation des habitants comme présenté ci-dessus
AUTORISE Monsieur le maire ou son adjoint délégué à facturer aux habitants cette participation

Monsieur Hervé MARIE précise qu'il faut faire attention car les frelons se multiplient. Il ne faut pas tirer sur les nids à l'automne car cela les disperse, les frelons se démultiplient et recréent des nids plus nombreux. Il faut absolument faire détruire le nid d'origine.

07-07-17 DIA

- A905 au 26 rue de la libération

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas préempter

- AC324, 325 et 449 aux 45 et 49 rue de Périers (ex boulangerie du bas du bourg)

Monsieur le Maire a eu les acquéreurs au téléphone qui garantissent maintenir la boulangerie.

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas préempter

Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit menée sur la mise en place d'un droit de préemption commercial.

Questions et informations diverses

08-07-17-A Borne incendie à Caponnet

Dans le cadre de l'instruction des certificats d'urbanisme, il est maintenant obligatoire de contrôler la présence d'une réserve d'incendie ou d'une borne incendie dans les bourgs comme dans les campagnes. Après renseignements de la Saur, il est nécessaire d'installer un poteau incendie au village de Caponnet, afin de délivrer un certificat d'urbanisme positif

Le devis de la SAUR pour l'installation d'un poteau incendie est de 2 725.10€TTC

Monsieur le Maire demande l'accord de principe pour réaliser ces travaux avant la fin de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DONNE son accord de principe pour la création d'un poteau incendie au village de Caponnet en fin d'année 2017.

08-07-17-B Participation assainissement collectif

Monsieur le Maire propose de réévaluer la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif), qui est de 2 300€ depuis 2014.

Il est proposé que le montant de 2017 soit revu de 2%, ce qui correspond à un montant de 2 346€ (arrondi) et qu'il soit réévalué tous les ans de 2% afin de suivre l'évolution des prix des travaux de réalisation de boîtes de branchement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer à compter du 19 juillet 2017 le montant de la Participation à l'Assainissement Collectif à 2 346€

DECIDE de la revalorisation annuelle à compter de janvier 2018 de 2% chaque année à cette date.

08-07-17-C Rythmes scolaires

L'inspection académique a rendu un avis favorable à notre demande de retour à la semaine à 4 jours pour la rentrée de septembre 2017.

08-07-17-D repas des anciens à Picauville

Monsieur le Maire informe que la date pour le repas des aînés est décalée au dimanche 1^{er} octobre car le dernier dimanche de septembre est celui des élections sénatoriales.

08-07-17-E Absence de Quorum

Après consultation des services de la sous-préfecture, il n'est pas possible pour un conseil municipal de mettre dans la même invitation 2 horaires en cas d'absence de quorum. En effet, il faut que le maire constate l'absence de quorum pour pouvoir convoquer à nouveau un conseil municipal avec un délai de 3 jours francs.

Par ailleurs, il n'est pas possible ni de sanctionner ni d'obliger à la démission un conseiller municipal sur la seule raison qu'il n'assiste pas aux réunions du conseil municipal. Le ministère propose de régler ces difficultés « par la négociation d'une démission ».

08-07-17-F Interventions des conseillers municipaux

Monsieur Hervé MARIE évoque la négociation nationale en cours sur la suppression de la Taxe d'Habitation (TH). Il faudrait demander des précisions concernant les conditions que l'Etat envisage de mettre en place pour palier à ce manque de recettes pour les communes. Il serait dommageable selon lui d'imputer ce manque sur les Taxes Foncières.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord avec les propos de Monsieur MARIE. Il semblerait que l'engagement de compensation est pour le moment non évolutive et apparemment calculée à un moment T.

Monsieur le Maire suit le dossier pour voir ce qui sera décidé en définitive.

Monsieur Frédéric BACHER trouve dommage de ne pas avoir reçu d'invitation pour la cérémonie du 14 juillet à Picauville. Monsieur le maire l'informe que jusqu'à maintenant l'organisation de cette manifestation était du ressort de l'association des anciens combattants. Monsieur le maire propose que cela soit revu dans les années à venir, voire en tournant sur les communes comme pour la cérémonie du 11 novembre.

Séance levée à 22h00